

Risques financiers liés à la nature

Circulaire FINMA 2026/1



La FINMA a publié sa nouvelle « Circulaire 2026/1 » sur les risques financiers liés à la nature, conformément aux recommandations des organismes internationaux de normalisation.

Base : La **nouvelle circulaire** étend les obligations existantes en matière de risques financiers liés au climat afin d'inclure une **perspective globale liée à la nature** pour les scénarios conjoints des banques et des entreprises d'assurance. Elle s'appuie sur les recommandations actuelles des organismes internationaux de normalisation tels que le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB) et l'Association internationale des contrôleurs d'assurance (AICA), ainsi que sur certaines recommandations du Réseau pour le verdissement du système financier (Network for Greening the Financial System, NGFS).

Définition : Dans le sens de la présente circulaire, les risques financiers liés à la nature sont définis comme les risques à court, moyen et long terme de pertes financières directes ou indirectes ou d'autres effets négatifs sur un établissement résultant de son exposition aux phénomènes naturels. Les risques naturels sont donc des facteurs de risque qui peuvent se traduire dans les types de risques existants d'un établissement en tant que risques financiers liés à la nature par le biais de divers canaux de transmission, en particulier les risques de crédit (y compris les risques de crédit de contrepartie), les risques de marché, les risques de liquidité, les risques opérationnels (y compris les risques juridiques et de conformité), les risques d'assurance, les risques commerciaux ou les risques de réputation.

Gouvernance : L'établissement doit définir et documenter toutes les tâches relatives à la gouvernance des risques liés à la nature qui relèvent des compétences et des responsabilités du conseil d'administration et de ses comités, de la direction, des organes de contrôle indépendants et des fonctions de contrôle, de la révision interne ainsi que des autres unités commerciales ou organisationnelles concernées, conformément à leurs rôles tels que définis dans les directives de la FINMA.

Analyses par scénarios / stress testing : Les établissements sont tenus d'évaluer la matérialité de l'impact potentiel des risques liés à la nature sur leur profil de risque financier. Cette évaluation implique l'analyse d'une série de scénarios plausibles et tient compte des impacts directs et indirects sur différents horizons temporels.

Décembre 2024

1^{er} janvier 2026

1^{er} janvier 2027

1^{er} janvier 2028

Publication de la circulaire

Mise en œuvre pour les catégories 1 et 2 – risques financiers liés au climat

Mise en œuvre pour les catégories 3, 4 et 5 – risques financiers liés au climat

Délai de transposition complète

Quoi ?



Risques de **pertes financières directes ou indirectes** et d'effets négatifs résultant de l'**exposition aux risques naturels**.

Où ?



Facteurs de risque qui se manifestent dans **diverses catégories de risques existant** au sein des établissements. Concerne les entreprises suisses soumises à des obligations de reporting au titre de la loi sur le CO₂.

Qui ?



La circulaire s'adresse aux banques et aux entreprises d'assurance ; la mise en œuvre complète pour tous les établissements doit être achevée d'ici le 1^{er} janvier 2028.

Comment ?

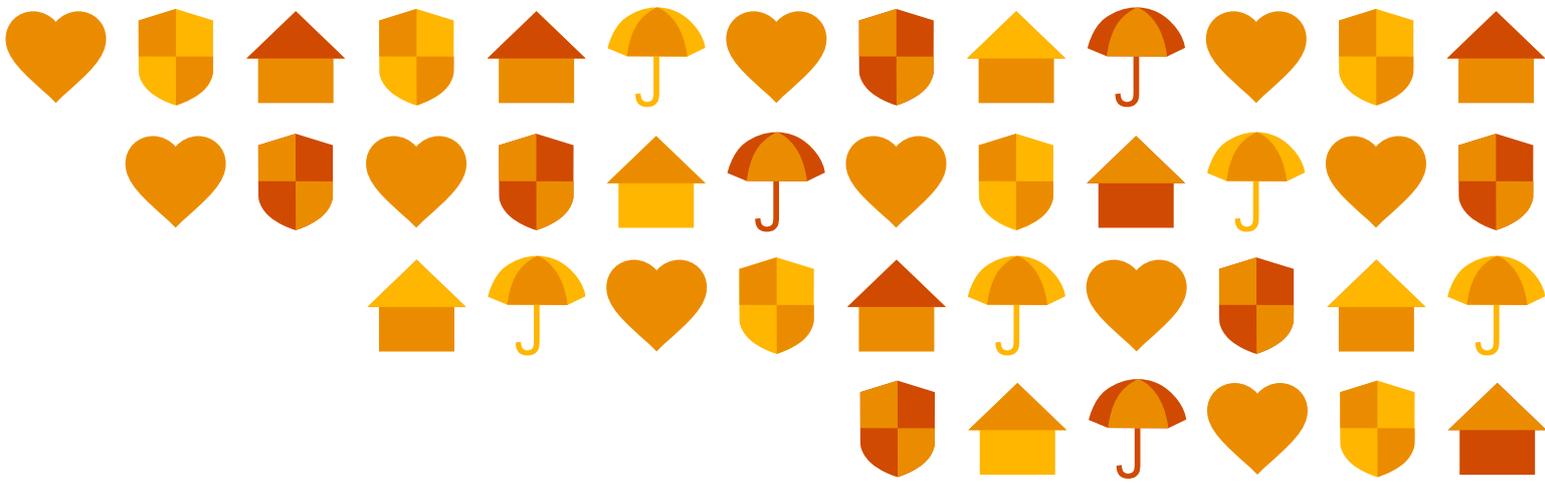


Les exigences sont **fondées sur des principes, neutres sur le plan technologique et proportionnelles**, ce qui signifie qu'elles sont appropriées et adéquates selon l'évaluation de la matérialité. L'accent est mis principalement sur les domaines de la **gouvernance et de la gestion des risques**.

Pourquoi ?



Améliorer la gestion des risques financiers liés à la nature et renforcer la résilience.



Principaux défis et questions

- Compte tenu de ce calendrier ambitieux, les risques liés à la nature sont-ils pris en compte dans nos discussions sur la stratégie et les risques ?
- Comment les risques liés à la nature sont-ils actuellement intégrés dans notre gouvernance en matière de risques et de conformité, y compris les principaux processus, politiques, mesures et informations ?
- Les risques liés à la nature figurent-ils, avec d'autres risques ESG, à l'ordre du jour du conseil d'administration/de la direction – en particulier du comité d'audit et/ou du comité des risques ?
- Comment faisons-nous la distinction entre les scénarios liés au climat et ceux liés à la nature, et comment prenons-nous en compte l'effet de second tour et les boucles de rétroaction ?

Notre solution



Intégration de la gouvernance des risques

- Tirez parti de votre gouvernance des risques existante pour intégrer les risques liés à la nature dans l'ensemble de votre chaîne de valeur stratégique et de gouvernance des risques.
- Impliquez toutes les lignes de défense, y compris l'entreprise, les fonctions de contrôle et d'audit, en exploitant l'infrastructure matérielle et immatérielle existante.
- Conformez-vous à la réglementation et soyez prêt à divulguer des informations.



Analyses par scénarios / stress testing

- Grâce à notre vaste expertise en matière d'analyse de scénarios climatiques, nous vous aiderons à développer et à mettre en œuvre les meilleures pratiques du secteur en définissant des scénarios pertinents liés à la nature et leurs effets secondaires.
- Nous évaluons les risques physiques et de transition en termes de contribution à la perte de biodiversité, de vulnérabilités potentielles et de conséquences résultant des perturbations des services écosystémiques.
- Nous fournissons des informations exploitables pour améliorer les stratégies de gestion des risques et soutenir une prise de décision durable.



Un bilan de santé rapide et abordable

- Notre évaluation indépendante et performante de l'état de santé de votre établissement, basée sur votre documentation spécifique et votre organisation, vous permettra de vous familiariser avec les nouvelles dispositions.
- Un atelier dédié sera organisé avec vos principaux décideurs afin de **accélérer la mise en œuvre**.

Contactez-nous pour discuter de votre cheminement vers un avenir respectueux de la nature.



Alexandra Burns
Head of Risk Consulting
alexandra.burns@pwc.ch



Dr. Antonios Koumbarakis
Sustainable Capital and
Sustainability & Strategic
Regulatory Leader
antonios.koumbarakis@pwc.ch



Harald Dornheim
Actuarial and Climate Risk
Modelling Solutions
harald.dornheim@pwc.ch



Vinay Kalia
ESG Risk Consulting
vinay.kalia@pwc.ch

© 2025 PwC. Tous droits réservés. Ne peut être distribué sans l'autorisation de PwC. « PwC » fait référence au réseau de sociétés membres de PricewaterhouseCoopers International Limited (PwCIL) ou, selon le contexte, à des sociétés membres individuelles du réseau PwC. Chaque société membre est une entité juridique distincte et n'agit pas en tant qu'agent de PwCIL ou d'une autre société membre. PwCIL ne fournit aucun service aux clients. PwCIL n'est pas responsable des actes ou omissions des sociétés membres, et ne peut contrôler l'exercice de leur jugement professionnel ou les lier de quelque manière que ce soit. Aucune société membre n'est responsable des actes ou omissions d'une autre société membre, ni ne peut contrôler l'exercice du jugement professionnel d'une autre société membre ou lier une autre société membre ou PwCIL de quelque manière que ce soit.

